

13 SEPTEMBRE 2025

30^e NATIONALE D'ÉLEVAGE

à Menneton-sur-Cher (41)

*Offre réservée aux adhérents à jour de leur cotisation, dans la limite d'un chien par personne.



30 ans
du BCF
-
1 REPAS OFFERT*
pour chaque propriétaire
de chien inscrit

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Remplissez soigneusement cette demande d'engagement et envoyez-la soit :

- par e.mail : contact@bobtailclubdefrance.fr ou bobtailclubdefrance@gmail.com
- par courrier : Bobtail Club de France, Alain LABOUS

La Rousselière – 49170 SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

Pour chaque chien engagé à la Nationale d'Élevage, vous devez joindre une photocopie :

- du certificat de vaccination antirabique (pour les chiens vivant à l'étranger),
- de la carte d'identification,
- du titre de Champion (uniquement en cas d'engagement en classe Champion).
- du titre de travail (uniquement en cas d'engagement en classe Travail).



DATE DE CLÔTURE : 24/08/2025

INFORMATION PAIEMENT

ATTENTION : Tous vos règlements doivent nous parvenir avant **le 24/08/2025** (aucun engagement ou réservation ne sera pris en compte s'il / elle n'est pas soldé(e) à cette date). Vous pouvez régler soit :

- par chèque bancaire,
- par virement bancaire :
CCM RIBEAUVILLÉ TAENNCHEL

Titulaire du compte : Bobtail Club de France – Chez Mr Ripp Bruno - 11 rue du Bouxhof 68630 MITTELWIHR

IBAN : FR76 1027 8034 0000 0226 2590 174 | BIC : CMCIFR2A

- par CB sur le site du BCF - bobtail.e-monsite.com

TARIFS D'ENGAGEMENT

	ADHÉRENT AU BCF			NON ADHÉRENT AU BCF		
	1 ^{er} chien	2 ^e chien	3 ^e & plus	1 ^{er} chien	2 ^e chien	3 ^e & plus
Classe Baby	28 €	28 €	10 €	35 €	35 €	15 €
Classe Puppy	28 €	28 €	10 €	35 €	35 €	15 €
Classe Jeune	28 €	28 €	10 €	35 €	35 €	15 €
Classe Intermédiaire	40 €	40 €	10 €	47 €	47 €	15 €
Classe Ouverte	40 €	40 €	10 €	47 €	47 €	15 €
Classe Travail	40 €	40 €	10 €	47 €	47 €	15 €
Classe Champion	40 €	40 €	10 €	47 €	47 €	15 €
Classe Vétéran	10 €	10 €	10 €	17 €	17 €	17 €
Spéciale Découverte	Offert	Offert	Offert	Offert	Offert	Offert
Classe Affixe	10 €			10 €		
Classe Reproducteur	10 €			10 €		
Paire	10 €			10 €		
Couple	10 €			10 €		

IMPORTANT : Le Bobtail Club de France organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions de la Société Centrale Canine.

30^e NATIONALE D'ÉLEVAGE

à Mennetou-sur-Cher (41)

13 SEPTEMBRE 2025
M^r Colm Hastings (IR)

Rue des Ponts,
41320 Mennetou-sur-Cher



CLASSES D'ENGAGEMENT (1 CHIEN PAR FEUILLE)

Nom du chien :			Identification :		
Mâle :	Femelle :	Date de naissance : / /	N° de LOF :		
Père :					
Mère :					
Éleveur :					
Propriétaire :					
Adresse :					
Code postal, Ville, Pays :					
Tél. :			Portable :		
E.mail :					

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en classe Ouverte ou Jeune selon son âge.	NOMBRE DE CHIEN	TOTAL EN €
Classe Baby (4 à 6 mois)		
Classe Puppy (6 à 9 mois)		
Classe Jeune (9 à 18 mois)		
Classe Intermédiaire (15 à 24 mois)		
Classe Ouverte (à partir de 15 mois)		
Classe Travail (à partir de 15 mois)		
Classe Champion (à partir de 15 mois)		
Classe Vétéran (plus de 8 ans)		
Spéciale Découverte (à partir de 15 mois) Hors concours		
TOTAL (A)		

Test de caractère :

Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans les classes ci-dessus définies. Si plusieurs chiens engagés, le premier chien doit l'être obligatoirement en classe Jeune, Intermédiaire, Ouverte ou Champion.

Spéciale Découverte: non officielle ne permet pas aux chiens engagés de concourir pour l'attribution du CACS et ne donne pas accès aux cotations des géniteurs. Seul un qualificatif peut être attribué. Ce groupe est destiné aux personnes non aguerries à la présentation en concours, mais qui souhaitent participer à l'événement sans entrer dans la compétition.

CLASSES D'ENGAGEMENT SPÉCIALES

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en classe Ouverte ou Jeune selon son âge.	NOMBRE DE CHIEN	TOTAL EN €
Classe Affixe (3 et au plus 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur)		
Classe Reproducteur (1 sujet mâle ou femelle avec 3 à 5 de ses descendants directs au 1 ^{er} degré)		
Paire (2 chiens de même sexe engagés individuellement appartenant au même propriétaire)		
Couple (1 mâle et 1 femelle engagés individuellement appartenant au même propriétaire)		
TOTAL (B)		

N'oubliez pas de joindre une photocopie du certificat de vaccination antirabique (si besoin), de la carte d'identification, du titre de champion et du titre de travail.

ADHÉSION AU BCF (2 pers. [couple] 45 €, 1 personne 35 €) (C)

REPAS

Dîner : samedi 13/09/2025 – entrée, plat, dessert + 1 verre de vin 30 ANS DU BCF 1 repas offert pour chaque propriétaire de chien inscrit (offre réservée aux adhérents à jour de leur cotisation, dans la limite d'un chien par personne)	NOMBRE DE PERSONNES	TARIF PAR PERSONNE	TOTAL €
Repas régional (IMPORTANT : les plats sont à choisir au moment de votre inscription, cf. document « Menu »)		35 €	
Repas végétarien		35 €	
Repas sans gluten		35 €	
TOTAL (D)			

ANNONCES PUBLICITAIRES

	NOMBRE D'ANNONCES	TARIF PAR PERSONNE	TOTAL €
Page double, couleur		120 €	
1 page, couleur		70 €	
1/2 page, couleur		50 €	
1/4 page, couleur		30 €	
TOTAL (E)			
TOTAL FINAL (A + B + C + D + E)			

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le BCF de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la Gastro-entérite à Parvovirus.

L'identification des chiens doit être effectuée par un des procédés déterminés par le Ministère de la Pêche et de l'Agriculture.

Signature :

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA S.C.C

APPLICATION 1^{ER} AVRIL 2021 – MIS A JOUR LE 18 AVRIL 2023

L'exposition se tiendra rue des Ponts, 41320 Mennetou-sur-Cher, le samedi 13 septembre 2025.

ARRIVÉE ET JUGEMENTS : L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 10h30.

LOGEMENT : Si l'organisation en offre l'opportunité les chiens pourront être installés dans des cages. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages sauf pour les meutes avec l'autorisation des Services de Sécurité.

SORTIE DES CHIENS : La sortie des chiens s'effectuera selon le règlement propre à chaque exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRÉSENTATION : Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gustification. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1^{re} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (papier ou online)

Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. Sont considérées comme classes individuelles, les classes : Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétérain.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS

CLASSE INTERMÉDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL en exposition donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes intermédiaire et ouverte. Elle concerne les chiens âgés de 15 mois minimum et titulaires de l'attestation délivrée par la SCC (ou un kennel club étranger reconnu par la FCI) permettant l'engagement en classe travail. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit avoir été obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition. Pour les expositions nationales, régionales et nationales d'élevage : Certificat IGP Brevet de monding Qualificatif « suffisant » minimum en pistage F.H. niveau 1* Brevet de travail pratique en campagne Brevet de pistage français* Brevet de recherche utilitaire* *L'engagement en classe travail dans les expositions nationales (CACS) pour les disciplines olfactives exclusivement est autorisé par la SCC pour la race Bobtail CHIENS DE TROUPEAU DES GROUPE 1 et 2 (admission de certaines races du 5^e groupe) Épreuves sur ovins et/ou bovins : Le chien doit avoir obtenu au minimum un « excellent » en niveau 1.

CLASSE BABY (facultative) : 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à

classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour.

CLASSE PUPPY (facultative) : 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour.

CLASSE DE JEUNE (obligatoire) : Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

CLASSE CHAMPION (obligatoire) : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE VÉTÉRIN (obligatoire) : Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

CLASSE COUPLE (facultative) : Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

CLASSE PAIRE (facultative) : Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

CLASSE d'AFFIXE (classe pouvant être constituée au poteau) : Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, néz chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Cette classe d'Affixe est également mise en compétition dans les expositions nationales et régionales d'élevage.

CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) :

Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré, pouvant être néz chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Cette classe de Reproducteurs est également mise en compétition dans les expositions nationales et régionales d'élevage.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS :

Le montant des engagements doit être réglé :

Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du Bobtail Club de France adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.

Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

a) ceux refusés par le Service Vétérinaire

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés

c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés

d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race.

Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

QUALIFICATIFS : Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra

d'ignorer quelques petites imperfections mais il possédera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRÈS BON : ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT : est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notaires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ : Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvrière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRÈS BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement). Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

C.A.C.S. Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.

Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.

Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION : La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE : Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER. L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

30^e
**NATIONALE
D'ÉLEVAGE**
à Mennetou-sur-Cher (41)

13 SEPTEMBRE 2025
M^r Colm Hastings (IR)

Rue des Ponts,
41320 Mennetou-sur-Cher



Repas régional

ENTRÉE

Ceviche de saumon | Nombre:

OU

Petite salade de chèvre chaud | Nombre:

PLAT

Magret de canard cuit à basse température,
sauce aux cèpes et légumes rôtis | Nombre:

OU

Brochettes de poulet mariné cajun,
labné citronné aux herbes fraîches et petits légumes | Nombre:

Ardoise de fromages affinés à partager

DESSERT

Gâteau spécial

Café ou décaféiné